

2026

P

Abonnement stationnement payant Ville de Saint-Cyprien Du 1^{er} juillet au 31 août 2026



Gagnez du temps en faisant vos démarches en ligne !



Numéro d'immatriculation du véhicule :

1 voiture = 1 abonnement = 1 paiement !

* Même nom et prénom sur le justificatif **et** sur la carte grise du véhicule.

M.

Mme

Nom :

Prénom :

Raison sociale (ou nom de la société) :

Adresse principale :

Adresse à Saint-Cyprien : 66750 Saint-Cyprien

Téléphone :

Mail :

Cadre réservé à la régie municipale

Date du règlement :

Montant :

Quittance n° :

Espèce CB Chèque n° :

Ordre : Trésor public

Abonnement pour résidence principale*

Pour ceux dont l'adresse de la carte grise est à Saint-Cyprien.

Copie taxe foncière ou copie taxe d'habitation, ou copie facture d'électricité ou de téléphone de moins de 3 mois

+ Copie carte grise du véhicule

Tarif : ■ 10€ pour juillet / ■ 10€ pour août

Abonnement pour résidence secondaire

Copie taxe foncière ou Copie taxe d'habitation

+ Copie carte grise du véhicule

Tarif : ■ 20€ pour juillet / ■ 20€ pour août

Abonnement pour professionnel

Pour ceux dont l'adresse du local est à Saint-Cyprien, 2 dossiers maximum seront acceptés.

Copie taxe foncière ou Copie CFE ou Copie KBIS

+ Copie carte grise du véhicule

Tarif : ■ 10€ pour juillet / ■ 10€ pour août

Abonnement pour plaisanciers à l'année (port)*

Chaque plaisancier disposant d'un bateau quai Jules Verne justifiant du contrat de réservation de l'année 2026 pourra bénéficier d'un droit de stationnement dans la limite d'un seul véhicule.

Copie contrat Capitainerie ou Copie facture port : places P, Q, Qf, R et Rf + Copie carte grise du véhicule

Tarif : ■ 20€ pour juillet / ■ 20€ pour août

Signature :

À retourner au service de la Régie Municipale :

11 rue Jean-Jacques Rousseau (entrée rue Montesquieu)
66750 Saint-Cyprien village

04 68 21 11 52 regie@stcyprien.fr